

Image not found or type unknown



## Responsabilite, sécurité

Par **queluc**, le **26/10/2015** à **01:11**

bonjour,  
il arrive que nos salariés quittent l'entreprise avant la fin de leurs horaires respectifs. Que risque l'entreprise s'ils ont un accident quand ils quittent l'entreprise alors qu'ils sont encore dans leurs temps de travail. Si leur responsable leur fait signer une autorisation de sortie exceptionnelle, cela couvre-t-il l'entreprise?  
merci de vos reponses. [smile9][smile4]

Par **P.M.**, le **26/10/2015** à **08:38**

Bonjour,  
Cela ne change rien, ce serait quand même éventuellement un accident de trajet car l'employeur lors de la déclaration mentionnerait l'horaire de travail le jour de l'accident...  
La signature d'une autorisation de sortie couvrirait plutôt le salarié...